

que valent vos trésors ?

Des fleurs pour les mamans !

Cette semaine, Catherine interroge Aymeric Rouillac, notre commissaire-priseur, au sujet d’une assiette en émaux de Longwy avec un joli motif fleuri.



M^e Aymeric Rouillac.
(Photo archives J. D.)

Alors que nous nous apprêtons à célébrer la Fête des mères ce dimanche, nous serons nombreux à choisir un bouquet de fleurs pour leur témoigner notre affection. Et pourquoi pas une assiette en

céramique décorée de fleurs ? L’objet envoyé par Catherine représente justement un semis de fleurs sur fond bleu. Ces motifs sont réalisés en léger relief sur la glaçure, selon la technique des émaux cernés, typique de Longwy (Meurthe-et-Moselle). Au revers de l’assiette, nous trouvons une marque qui confirme cette intuition : elle figure un cachet au blason couronné aux dix croix de Lorraine ainsi que les mots « Émaux de Longwy, décoré à la main – France ». Cette marque est employée par la manufacture lorraine durant le premier tiers du XX^e siècle. L’histoire de la faïence de Longwy remonte à 1798 avec l’installation d’une manufacture dans un couvent de Carmes. Sous l’Empire, elle fournit le service pour la Maison de la Légion d’honneur suite à une commande de Napoléon I^{er}. Le siège de Longwy par les Prussiens en 1815 met en arrêt la production. En 1835, le baron Henri-Joseph d’Huart rachète la faïencerie. Les innovations techniques, notamment la cuisson à la houille, permettent d’améliorer la production et font rentrer la manufacture dans l’ère industrielle. C’est notamment suite à l’expédition de Chine en 1860, menée par les troupes françaises et anglaises que nombre d’objets en émaux cloisonnés chinois sont apportés en Europe. Ce décor



Une assiette datant du début du XIX^e siècle.

connaît un important engouement et est copié par les faïenceries de Gien, Sarreguemines ou encore Longwy. Alors que l’impératrice Eugénie rassemble des trésors impériaux dans son musée chinois au Palais de Fontainebleau, la vogue naissante du japonisme amène un goût pour les motifs orientaux dans la céramique européenne. Dès les années 1860, Eugène Collinot met au point la technique des émaux cernés consistant à tracer sur le biscuit au pinceau les contours au noir de fucus avant de déposer dans ces réserves les gouttes d’émaux pour créer un décor en relief cloisonné. La cuisson amène parfois des craquelures, imitant la porcelaine chinoise. Celles-ci sont recherchées à Longwy pour leur aspect décoratif. On y adjoint des oxydes

de fer et de l’encre de Chine dans leur creux afin de les rendre plus visibles. Amédée de Caranza industrialise cette technique qu’il brevète dès 1872. De telles réussites amènent la faïencerie de Longwy à recevoir une médaille à l’Exposition universelle de 1878. Aujourd’hui encore, la faïencerie de Longwy continue de créer des décors singuliers avec des techniques innovantes. Le plat en faïence émaillée de Catherine est l’héritier de cette histoire et témoigne à ce titre des échanges entre Orient et Occident au XIX^e siècle. Cependant, son motif, sa forme et son cachet la datant de 1901 à 1930 ne sont pas rares sur le marché et amènent à estimer sa valeur à **environ 30 à 50 euros**. De quoi tout de même offrir un bon repas au restaurant à nos chères mamans !

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu’une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d’un poids compris entre 250 et 500 ko) sur la boîte mail : tresors41@nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l’anonymat en cas de publication.

PANINI VOUS OFFRE L'ALBUM + 6 STICKERS* COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2018™

OFFICIAL LICENSED STICKER ALBUM

PANINI www.paninigroup.com

VERBODEN CONTRACTIE

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX SAMEDI 2 JUIN AVEC VOTRE JOURNAL

la Nouvelle République

* dans la limite des stocks disponibles

À lire **demain**

■ LOIR-ET-CHER : quand mai 1968 touchait à sa fin. Le dernier volet de notre série consacrée à l’évocation des événements de mai 68 dans le département.

■ BLOIS : quel coefficient pour la « marée populaire » ? Plusieurs syndicats et mouvements politiques appellent ce samedi à manifester contre la politique sociale du gouvernement. Reste à savoir quelle sera l’ampleur de la mobilisation.

■ MONTRIEUX-EN-SOLOGNE FÊTE LA CHASSE. Les associations cynégétiques du département donnent rendez-vous au grand public à la Maison de la chasse. Visite guidée avec la NR Dimanche.

justice

Les décisions du tribunal de commerce

Lors de son audience du vendredi 25 mai, le tribunal de commerce de Blois a pris les décisions suivantes.

Placement en redressement judiciaire avec poursuite d’activité (1) : Société Smartvil (vente à distance), rue de la Mare à Blois. Société VVTP (travaux de terrassement) à Saint-Georges-sur-Cher. Société Pacafin (holding) à Landes-le-Gaulois. Société Mando et Bilon (exploitation forestière), avenue de Vendôme à Blois. Société S2MI (génie électrique) à Vineuil.

Liquidation judiciaire (2) : Société d’Herbes en herbes (entretien d’espaces verts) à Huisseau-sur-Cosson. Société Dogan (pose de clôtures) à Blois. Nathalie Guillier, bar tabac Le Colvert à Romorantin. Société Le Coustar (articles de sport) à Sassay. Pierre Payan (réparations et bricolage) rue des Hautes-Granges à Blois. Oasis Kebab (restauration rapide) rue des Jacobins à Blois. Idéal Habitat (entreprise générale de bâtiment) à Romorantin.

(1) Procédure utilisée pour résoudre la situation d’une entreprise qui ne se trouve plus en mesure de faire face à ses dettes exigibles grâce à son actif disponible, mais dont la situation n’est pas totalement compromise.

(2) Procédure applicable à tout débiteur se trouvant en cessation de paiement et dont le redressement judiciaire est manifestement impossible. La liquidation judiciaire a pour but de mettre fin à l’activité de l’entreprise.

(Source : Dictionnaire juridique du droit français)

en bref

ROCHES

“ Un petit goût de noisette ” à la ferme

Mercredi 30 mai, de 14 h 30 à 16 h 30, la Maison de la Beauce propose une visite de la ferme de M. et Mme Beaujouan, la Grande Vove à Roches. Découverte d’une ferme typique du XV^e siècle de la Beauce blésoise, ayant appartenu au domaine de Talcy. Des céréales, des oléagineux et depuis 1981, des noisettes y sont produites. La plantation de noisetiers représente aujourd’hui une surface de 9 hectares. A la fin de la visite, M. et Mme Beaujouan feront déguster leurs spécialités à base de noisettes.

Tarif : 4 €, adultes ; 2 €, de 7 à 18 ans et gratuit pour les moins de 7 ans. Réservation obligatoire avant le 29 mai, 12 h au 02.37.99.75.58 ou lamaisondelabeauce@orange.fr